

Membres en exercice	11
Présents	11
Représentés	0
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0

COMMUNE DE MARVAL**Haute-Vienne**

Séance du Conseil Municipal du
3 juillet 2026

Délibération n° 47/2026

Portant sur la modification de la délibération portant
sur l'affectation des résultats du budget communal

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 3 juillet 2026 à 20h, selon convocation en date du 26 juin 2026, sous la présidence de Régis de SOLMS, Maire, Adrien COUSSY étant secrétaire de séance.

Présents : Fabienne AUDIBERT - Dominique BERTRAND – Adrien COUSSY – Régis de SOLMS – Jacques FAURIOT – Pierre FERLAND – Anne Louise LAURENT – Marie LINET - Kévin NYLAND – Vicky PRÉCIGOUT - Édith LÉGER

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°19-2026 approuvant le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n°21-2026 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

Considérant qu'une erreur matérielle a été constatée au compte 1068 révélant une différence d'un centime dans le montant affecté à la section d'investissement et que cette anomalie présente une incidence sur le budget communal 2026 ;

Considérant qu'il convient de procéder à une régularisation de la délibération n°21-2026 soit au compte 1068 : 100 323.52 € au lieu de 100 323.53 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter une délibération rectificative concernant l'affectation de résultat reprise de la façon suivante :
 - 100 323.52 € affectés à la section d'investissement (1068)
 - 1 032 686.53 € repris en section de fonctionnement (002 recettes)
 - 6 681.15 € repris en section d'investissement (001 dépenses).

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Adrien COUSSY
Secrétaire de séance



Fait à MARVAL, le 3 juillet 2026
Régis de SOLMS,
Maire

